

Victoire
Leo
Zoé
Anna
Nathan
Gabriel
Adam
Rayan
Juliette
David
Felix
Nour
Ethan
Arthur
Martin
Marceau
Liam
Jules
Chloe

CHANGEMENT DE PRÉNOM

— ➤ *Qu'est-ce que le changement de prénom*

Il s'agit de la modification de la suppression ou de l'adjonction de prénom(s). Cela peut-être également la modification de l'ordre des prénoms. La demande doit absolument relever d'un intérêt légitime (par exemple préjudice).

La demande est à déposer en personne auprès de la mairie du lieu de naissance ou de domicile du demandeur.

Si la demande concerne un enfant mineur de plus de 13 ans, il devra donner son consentement et être accompagné de ses représentants légaux au dépôt du dossier.

Si la demande concerne un majeur sous tutelle, il devra être accompagné de son tuteur.

Pour déposer votre demande à la Mairie d'Herblay-sur-Seine, il convient de prendre rendez-vous auprès du service Etat-Civil par téléphone au : 01 30 40 47 08 ou via site <https://herblaysurseine.fr>

— ➤ *Pièces à fournir pour une personne majeure*

Concernant l'identité et la résidence

- Copie intégrale originale de votre acte de naissance datant de moins de 3 mois
- Cerfa de demande
- Pièce d'identité originale en cours de validité (CNI ou passeport)
- Justificatif de domicile récent. Si vous êtes hébergé par un tiers, justificatif de domicile récent de la personne qui vous héberge + attestation sur l'honneur de la personne qui vous héberge certifiant l'hébergement.

En fonction de votre situation, fournir également :

- Copie intégrale de votre acte de mariage datant de moins de 3 mois
- Copie intégrale de l'acte de naissance de votre époux (se) ou partenaire de Pacs datant de moins de 3 mois
- Copie intégrale de l'acte de naissance de chacun de vos enfants datant de moins de 3 mois

Concernant la preuve de l'intérêt légitime

Il est indispensable de prouver l'intérêt légitime de votre demande. Selon votre situation, vous pouvez fournir des documents concernant :

- **Votre enfance ou scolarité** : certificat d'accouchement, copie du carnet de santé, copie du livret de famille, copies des diplômes...

ATTENTION :

le ressortissant de l'Autriche, l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, l'Allemagne et la Turquie (convention CIEC du 4 Septembre 1958) ne peut prétendre à cette démarche sauf s'il a la double nationalité ou s'il bénéficie du statut de réfugié.

- **Votre vie professionnelle** : contrat de travail, attestation de collègues de travail (accompagnées d'une pièce d'identité), copies de courriels professionnels...
- **Votre vie administrative** : copies de pièces d'identité anciennes ou actuelles, factures, avis d'imposition, justificatifs de domicile...
- **Votre vie personnelle** (famille, amis, loisirs) : attestations de proches, certificat d'inscription à une activité de loisirs... Vous pouvez également joindre des certificats médicaux établissant les difficultés que vous rencontrez à cause de votre prénom.

En cas de situation particulière, des pièces complémentaires peuvent être demandées.

→ **Pièces à fournir pour une personne mineure** **Concernant l'identité et la résidence**

- Copie intégrale originale de l'acte de naissance de l'enfant datant de moins de 3 mois
- Pièce d'identité originale de l'enfant en cours de validité
- Pièce d'identité en cours de validité du ou des parent(s), représentants légaux de l'enfant
- Justificatif de domicile récent. Si vous êtes hébergé par un tiers, justificatif de domicile récent de la personne qui vous héberge + attestation sur l'honneur de la personne qui vous héberge certifiant l'hébergement ainsi que la copie de sa CNI.

Selon votre situation, vous devez produire également les justificatifs suivants :

- *Si nécessaire, preuve de la qualité de représentant légal du mineur (copie de la déclaration d'exercice conjoint de l'autorité parentale, décision judiciaire d'adoption simple, décision judiciaire statuant sur l'autorité parentale, copie intégrale de l'acte de décès d'un parent, délibération du conseil de famille, décision des services du département...)*
- *Consentement du mineur s'il a plus de 13 ans*

Concernant la preuve de l'intérêt légitime

Il est indispensable de prouver l'intérêt légitime de votre demande. Selon votre situation, vous pouvez fournir des documents concernant :

- L'enfance ou scolarité : certificat d'accouchement, copie du carnet de santé, copie du livret de famille, copies des diplômes...
- La vie personnelle (famille, amis, loisirs) : attestations de proches, certificat d'inscription à une activité de loisirs... Vous pouvez également joindre des certificats médicaux établissant les difficultés que l'enfant rencontre à cause de son prénom.

Victoire
Leo
Zoe
Anna
Nathan
Gabriel
Adam
Rayan
Juliette
David
Felix
Nour
Ethan
Arthur
Martin
Marceau
Liam
Jules
Chloe

HOTEL DE VILLE
43, rue du Général de Gaulle
CS 40003
95221 Herblay-sur-Seine Cedex

www.herblay.fr

En cas de situation particulière, des pièces complémentaires peuvent être demandées.

